

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
 25 centimes le numéro.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 10 janvier 1842.

Dans le discours de la couronne, on nous a annoncé que nous recevions de toutes les puissances étrangères des témoignages d'estime et de bonne amitié. On a voulu ainsi nous consoler des concessions faites pour conserver la paix; on a voulu surtout nous faire croire à notre rentrée sérieuse dans le concert européen. Mais à peine le gouvernement nous avait-il donné cette assurance, que l'ambassadeur de Russie nous avertissait de nouveau des répugnances de son maître et pour la famille d'Orléans et pour la révolution de 1830.

Que penser alors de notre rentrée dans le concert? Si elle avait été sérieuse, la Russie ne se serait-elle pas empressée de le témoigner par ses bons procédés? Nous ne sommes donc pas en 1842 dans une position plus rassurante qu'en 1840, et dans l'avenir nous sommes toujours menacés.

L'absence de l'ambassadeur de Russie au premier jour de l'année a été calculée: c'est par ordre que M. de Kisseleff ne s'est pas joint au corps diplomatique; c'est par ordre aussi que pas un Russe ne s'est présenté aux Tuileries ce jour-là. C'est une question d'étiquette, dira-t-on, c'est une bouderie. Mais c'est par une question d'étiquette qu'a surgi notre guerre avec le dey d'Alger; c'est par des bouderies que se révèlent les symptômes de dissensions entre les puissances, et si sous certains rapports elles sont puériles, sous d'autres elles doivent être examinées sérieusement. Cela est si vrai qu'on s'est gravement préoccupé aux Tuileries de l'absence de l'ambassadeur russe; on a compris qu'elle avait une certaine importance surtout au moment de l'ouverture de la session. On aura beau dire que la paix est assurée, tant que nos relations diplomatiques ne seront pas régulièrement établies avec la Russie, on n'y croira pas. Il n'y a pas de garanties de paix sans cela, car la Russie, par suite de nos lâches transactions, a la prépondérance dans les affaires d'Europe; elle peut au besoin se passer de l'alliance anglaise pour se mesurer avec nous.

Nous avons souvent constaté le mauvais vouloir du gouvernement pour les classes ouvrières; c'est par l'étude des faits que nous sommes parvenus à nous convaincre qu'il n'avait pas l'intention sérieuse d'améliorer leur condition. Ce qui s'est passé dans ces derniers temps à Saint-Etienne, dans l'affaire des ouvriers rubanniers, en est une nouvelle preuve. Cette fois les ouvriers sont allés directement à l'autorité locale; ils lui ont demandé appui et conseil. Qu'a fait l'autorité? Elle a refusé son appui, et ses conseils se sont bornés à celui-ci: « Votre entreprise est impossible. » Mais l'a-t-on étudiée dans ses détails? L'a-t-on laissée s'engager? On n'a fait ni l'un ni l'autre. Aussi les ouvriers sont-ils en droit de dire qu'on ne les a pas laissés libres de leur action, et qu'on ne peut pas savoir si leur projet était impraticable.

Si le pouvoir avait réellement l'intention de régulariser le travail et de préparer des voies d'organisation, il se serait bien gardé de mettre obstacle aux tentatives d'association des ouvriers rubanniers; il leur aurait au contraire donné des encouragements et des avis.

Que voulaient-ils faire? Associer le travail et le capital avec l'intelligence. Le travail, ils en étaient l'expression, la représentation; tous les associés étaient des travailleurs.

Quant à l'intelligence, il suffit d'avoir eu avec eux des rapports même superficiels pour voir qu'elle ne leur fait pas défaut. Reste donc le capital. Leurs métiers formaient le fonds social; ce n'était pas assez peut-être. Que fallait-il? Leur procurer du crédit, et, protégés du gouvernement, ils en auraient trouvé. Enfin un essai était utile à tenter pour toutes les classes; il pouvait indiquer une voie de transaction entre les travailleurs sans capitaux et les pos-

seurs de capitaux, amener, au lieu de la discorde, la bonne intelligence. L'autorité locale n'avait pas sans doute force suffisante pour opérer cette fusion; si elle avait eu mission de le faire, elle y serait peut-être parvenue, car elle comprend parfaitement la situation est grave et a besoin d'être modifiée.

Pour entraver le projet d'association industrielle des ouvriers, on a mis en relief les intérêts des fabricants; on a prétendu que l'acte de société les plaçait dans l'impossibilité de lutter avec les associés. Mais l'acte de société appelait leur intervention, et, en tous cas, il n'était pas immuable dans ses prescriptions; d'ailleurs, si, comme nous l'avons dit plus haut, il y avait eu concours de l'autorité, les clauses irritantes auraient pu facilement être modifiées. Qui empêchait, du reste, ces fabricants de former d'autres sociétés, d'unir d'autres intérêts et de faire concurrence à la Société Rubannière? rien absolument. Le travail morcelé est maintenant jugé. C'est le travail morcelé que la société menaçait et non les fabricants. Ils auraient été forcés d'agir collectivement, au lieu de rester isolés. Ce n'aurait pas été là un grand malheur pour les consommateurs.

Ce qui est positif, c'est que la fabrique de rubans est mal organisée, ou plutôt n'est pas organisée, et cela au détriment de tous, au détriment même des fabricants. Ils en souffrent, car parmi eux un grand nombre voient leurs espérances brisées chaque année. Combien sont heureux dans leurs entreprises? Qu'on fasse l'examen de la situation de la fabrique pendant dix ans, et on verra bientôt que cette classe de travailleurs marchands n'a pas à se féliciter beaucoup des résultats qu'elle obtient.

Les misères de notre époque ne sont pas seulement le partage des travailleurs à la journée, mais bien aussi des petits marchands, des petits fabricants, des boutiquiers. Sous leurs pas le terrain est mouvant; la probité et l'énergie ne sauront pas toujours des faillites. C'est cet état de choses qu'il faudrait modifier partout où cela se peut, et dans les villes de fabrique par métiers isolés rien n'est plus facile; mais il ne faut pas pour cela qu'on sorte de l'isolement sans garanties pour l'ouvrier: mieux vaudrait l'état actuel que l'agglomération sous la direction du capital faisant le monopole. C'est l'agglomération des forces et des intelligences dans un but d'intérêt commun que nous demandons, et c'est dans cette voie que les ouvriers de Saint-Etienne voulaient entrer; ceux qui les ont entravés ont bien mal compris leur pensée et les besoins sérieux de notre époque.

Les travaux des trois conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures sont, dit-on, fort avancés. La question des sucres, qui intéresse à un si haut point l'industrie nationale et les colonies, est presque terminée. Le rapport sera publié sous peu de jours. Cette question, après avoir été discutée en plusieurs séances dans les conseils généraux réunis, a été l'objet d'un examen spécial au sein du conseil de l'agriculture. Tous les membres paraissent être d'accord que les mesures législatives prises depuis plusieurs années, en vue de la conciliation des intérêts des producteurs de sucre colonial et de sucre indigène, n'ont été que des palliatifs insignifiants.

En effet, les réclamations des colonies et des ports, cette année, ont été plus vives que jamais. Plusieurs opinions ou combinaisons nouvelles, dans le but de donner à cette question une solution définitive, ont été émises dans les conseils réunis, et ont été ensuite reproduites et traitées avec plus de détail et de précision dans le conseil de l'agriculture. Voici le résumé succinct de celles qui ont paru fixer l'attention des conseils:

MM. de Tocqueville et de Lamartine ont proposé la suppression légale de la fabrication du sucre indigène, avec indemnité au profit des fabricants actuels. Suivant eux, l'agriculture française

est peu intéressée dans la fabrication du sucre de betterave.

M. de Gasparin a combattu l'indemnité, mais il croit que l'on pourrait arriver à l'égalité des droits sur les deux sucres.

M. de Mornay accepterait l'égalité de droits s'il y avait égalité de conditions entre les producteurs des deux sucres; mais, comme cette égalité de droits ferait succomber une partie des fabricants indigènes, il voudrait qu'on donnât une indemnité en établissant cette égalité.

M. de Caumont s'est élevé contre l'indemnité.

MM. de Beaumont et Piscatory se sont prononcés contre la suppression de la fabrication du sucre de betterave.

M. de Marmier pense qu'il faudrait conserver les fabriques de sucre existantes, et ne permettre l'établissement de nouvelles que par une loi.

MM. de Romanet et Leroy (de Béthune) ont demandé le maintien de la loi de 1840 et la proportion actuelle entre les tarifs.

MM. Desjober et Darblay ne voient de solution à la question que dans l'émancipation des colonies. M. Desjober se contente de l'émancipation commerciale. M. Darblay voudrait qu'on émancipât les colonies, même en liquidant en quatre années, par une indemnité aux colons, la propriété des esclaves.

Paris, le 7 janvier 1841.

Les hommes qui se préoccupent peu des questions de personnes et qui croient que ces questions n'aboutissent à rien ont déjà fait le sacrifice de la session commencée il y a dix jours, et ils portent leurs regards sur les élections prochaines. Ils pensent que M. Guizot, avec la majorité considérable qui s'est prononcée pour lui dans les bureaux, traversera la session, et qu'il arrivera aux élections sans avoir épuisé dans la lutte parlementaire les forces dont il aura besoin pour combattre avec le pays; cet adversaire bien autrement redoutable pour lui que les députés, même les députés de la gauche. Se portant par la pensée aux approches de la grande épreuve dont plus de six mois nous séparent encore, ils entrevoient les difficultés qui se présenteront, les efforts qu'il faudra faire pour en triompher, et ils s'occupent dès à présent des moyens qu'on pourra employer pour cela et qu'il importe par conséquent de tenir en réserve.

Dans toutes les luttes électorales, le plus sûr moyen de succès, c'est la publicité, c'est la presse. Le pouvoir l'a compris, et de là la conspiration, aujourd'hui avouée par ses partisans, de tuer, d'ici aux élections prochaines, tous les journaux qui, dans la circonstance, pourraient prêter leur appui aux candidatures de l'opposition. La sollicitude des patriotes doit donc veiller d'abord à conserver les organes de la presse indépendante là où ils existent, à en créer là où il n'en existe pas; il faut, de leur côté, que les rédacteurs de journaux, même au prix de quelques sacrifices, ne donnent pas le moindre prétexte à des poursuites soit devant la cour d'assises, soit devant la police correctionnelle. Grâce à ces mesures de conservation et de précaution, la presse indépendante restera debout, et plus elle retiendra aujourd'hui, par prudence, l'indignation qu'elle éprouve et l'énergie dont elle est pénétrée, plus elle sera alors en position de faire son devoir et de montrer au pouvoir ce qu'elle peut.

Il importe aussi de s'occuper, dès à présent, des candidatures qu'il conviendra d'opposer à celles des hommes de la majorité. Il est peu de candidatures improvisées qui réussissent, surtout quand on oppose des hommes nouveaux à des hommes qui sont en possession d'un mandat de député. Des candidatures préparées à l'avance ont cet avantage qu'elles permettent de détruire complètement bien des calomnies qui font quelquefois manquer une élection, quand ceux à qui elles s'adressent manquent du temps nécessaire pour se justifier et confondre les imposteurs.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHARLES ET SUZANNE.

Quelques mois après la bataille de Waterloo, le capitaine Thiéry était à huit heures du soir dans la cour des grandes messageries, un bras en écharpe et l'autre chargé d'une petite malle qui contenait à peu près toute la fortune de l'officier en demi-solde; car telle était la situation du capitaine qui, parti en 89 de Caudebec avec quelques écus dans sa poche pour s'enrôler à Paris, retournait en 1815 dans son pays, aussi peu riche que vingt-six ans auparavant, mais porteur des plus beaux états de service, couvert des blessures les plus honorables, décoré de la croix de la Légion-d'Honneur et avec le grade de capitaine. Il avait quarante-cinq ans à peine, et, comme sa fortune n'était pas faite, il était loin d'être de ceux que la guerre fatiguait; il avait rêvé au contraire tous les grades, depuis celui de commandant jusqu'à celui de maréchal de France inclusivement, et le nouveau retour des Bourbons brisait pour la seconde fois toutes ses espérances. Cependant, plus heureux que tant d'autres, il retournait dans son pays; il allait revoir son vieux père et vivre enfin au milieu d'un repos qu'il ne connaissait pas depuis long-temps. Le capitaine donna sa petite malle au garçon des messageries et attendit le moment du départ. Le conducteur fit l'appel, plaça tout le monde; puis, ouvrant la portière de l'intérieur:

— M. le capitaine Thiéry, dit-il, M^{me} la marquise de Belle-Chasse et sa femme de chambre.

Le capitaine se rangea courtoisement pour laisser monter ces dames, tout en donnant à tous les diables au fond de son cœur une marquise qui était sans doute ultra-royaliste et infatuée de sa noblesse. D'un coup-d'œil distraité, il vit que M^{me} la marquise était une femme de son âge à deux ou trois ans près, et, sans daigner remarquer qu'elle était grande, bien faite et fort belle encore, il arrêta ses regards sur la jeune et fringante femme de chambre, plus intéressante que sa maîtresse, selon lui, parce qu'elle était plus jeune et plus jolie.

Le capitaine n'avait jamais eu que deux opinions; il avait été seulement républicain et bonapartiste, opinions qui se confondaient dans son esprit et n'en faisaient qu'une, parce que César, suivant lui, après avoir vaincu le monde, n'aurait pas manqué de rentrer dans la vie privée, comme avait fait Sylla, et de rendre au pays une liberté dont il ne s'était emparé que temporairement. Le capitaine était fâché de n'avoir pas un ou deux compagnons de route, qui auraient causé avec la marquise

et lui auraient épargné l'ennui d'entendre parler du blanc panache et des fleurs-de-lys, texte favori de conversations pour les marquises de 1815, et particulièrement désagréable aux officiers de l'Empire. Le capitaine n'avait pris sa place que jusqu'à Rouen; il y arriverait le lendemain matin de bonne heure; et il s'arrangea pour dormir toute la nuit, enveloppé dans son manteau et comme il l'aurait fait au bivouac. Il s'enfonça donc dans son coin, et, ayant placé son bras blessé de façon à souffrir le moins possible, il chercha le sommeil. M^{me} la marquise de Belle-Chasse était, de son côté, tout aussi silencieuse, et on n'entendait que la voix timide de la femme de chambre qui disait de temps en temps:

— Madame la marquise est-elle bien? Madame la marquise n'a-t-elle pas froid? Veut-elle que je place un châle sur ses pieds? A-t-elle besoin de son flacon d'éther?

— Non, Lise, répondait la marquise, je n'ai besoin de rien, je suis parfaitement.

Tout en cherchant le sommeil, le capitaine s'endormit réellement, et depuis plusieurs heures il avait oublié la marquise et sa femme de chambre, lorsque la diligence s'arrêta brusquement et le réveilla. 1815 fut une année de troubles, où les passions politiques agitaient la population, et durant laquelle le nouveau gouvernement songeait plutôt aux opinions des citoyens qu'à leur santé. La diligence était arrêtée.

— Monsieur, monsieur l'officier, s'écria la marquise, sauvez-nous, s'il vous plaît!

— Très-volontiers, madame, répondit le capitaine Thiéry en se débarrassant de son manteau. De quoi s'agit-il?

— Des brigands, monsieur! reprit la marquise, des brigands! On dirait que nous sommes dans la Forêt-Noire.

Le capitaine mit la tête à la portière, et il vit que la diligence était entourée de quinze ou vingt gaillards bien montés et bien armés. Le postillon était descendu de cheval, le conducteur avait quitté son siège, et tous deux étaient liés de manière à ne plus pouvoir faire de résistance. Trois ou quatre de ces audacieux voleurs étaient déjà sur l'impériale où ils défilèrent les paquets; d'autres avaient coupé les traits des chevaux et avaient brisé une roue de la diligence qui, d'un moment à l'autre, pouvait perdre l'équilibre et se renverser.

— Madame, dit le capitaine, il m'est impossible de vous servir; la place est attaquée de façon à ce qu'il faut nous rendre sans coup férir, à moins de mourir en héros sur le champ de bataille, et je vous avoue qu'il serait très-pénible pour moi, qui toute la vie ai affronté le feu de soldats ennemis, de périr sur une grande route, et de la main d'un voleur encore. Je

suis d'ailleurs sans armes et blessé au bras.

Il parlait encore, que le chef de la troupe ouvrit la portière et pria le capitaine et sa compagnie, dit-il, de vouloir bien descendre.

— Messieurs, dit le capitaine en se plaçant devant la marquise et sa femme de chambre, il y a deux choses que je ne supporterai pas vivant; c'est une insulte à ces dames, et de voir arracher de ma poitrine cette croix que j'ai gagnée au prix de mon sang.

— Vous garderez votre croix, monsieur, lui dit poliment un des voleurs, mais vous me donnerez votre montre.

— Volontiers, répondit le capitaine en tirant de son gousset une assez belle montre en or.

— Quant à ces dames, dit encore le voleur, elles n'ont rien à craindre si elles veulent être raisonnables, si elles veulent nous donner leurs bourses, leurs chaînes d'or, et surtout, ajouta le voleur en s'approchant de la marquise, si madame veut me confier ce petit bijou qui orne sa jolie main.

C'était un gros diamant, un solitaire, qui glissa du doigt encore effilé de la marquise dans la main calleuse du voleur. Tout fut achevé dans un instant, les paquets faits et placés sur les chevaux qui, montés par leurs hardis cavaliers, s'éloignèrent au galop.

Il était à peu près minuit. Les voyageurs se rassemblèrent sur la grande route; ils délibérèrent d'abord le postillon et le conducteur attachés dos à dos, puis ils avisèrent au moyen de continuer leur route, ou au moins de s'abriter pour toute la nuit. Heureusement on n'avait qu'une petite distance à parcourir pour arriver à la ville de Vernon. Le capitaine prit le bras de la marquise, et au bout d'une demi-heure de marche, M^{me} de Belle-Chasse était assise auprès d'un bon feu, vis-à-vis du capitaine, et tous les deux savouraient une tasse d'excellent thé soustrait par la femme de chambre aux investigations des voleurs. Ils étaient seuls: la marquise regardait d'un œil triste sa main veuve du diamant qu'on lui avait enlevé, et le capitaine cherchait vainement sa montre dans son gousset.

— Au fait, dit M^{me} de Belle-Chasse, en se parlant à elle-même, il ne me venait que du marquis.

— Et moi, dit à son tour le capitaine qui l'avait parfaitement comprise, je ne la tenais que d'un horloger, et elle n'était pas aussi bonne qu'il me l'avait assuré.

Il y eut un moment de silence, et le capitaine qui avait perdu un peu de son éloignement pour les marquises, ou, pour mieux dire, à qui l'événement de la nuit avait fait oublier ses préoccupations politiques, s'approcha de M^{me} de Belle-Chasse dont une voile couvrait une partie de la

En témoignant ici la double nécessité de soutenir efficacement la presse indépendante et de préparer les candidatures qu'il y aura lieu d'opposer, lors des élections prochaines, aux candidatures ministérielles, nous sommes l'organe d'hommes éminents dans l'opposition, qui savent que, depuis long-temps déjà, M. Guizot se prépare aux élections, et qui pensent que, de son côté, le pays doit s'y préparer aussi avec toute l'expérience que nos onze dernières années ont dû lui donner et toute la fermeté qu'il doit trouver dans une politique qui semble n'avoir eu d'autre but que de l'énerver et de le déconsidérer.

Il serait long d'énumérer tout ce que le ministère actuel a fait pour ruiner notre marine militaire; mais en deux mots nous pouvons dire qu'après l'avoir entièrement mutilée, après l'avoir mise hors d'état de lutter contre l'Angleterre, il a fini par la placer sous la dépendance de la marine anglaise; car, à présent, nos marins marchands ne sont plus sous la protection de nos vaisseaux de guerre. Le trop fameux traité qui reconnaît aux bâtiments de la Grande-Bretagne le droit de visite sur nos navires de commerce range ceux-ci sous la dépendance des canons anglais. Comme l'a fort bien expliqué la presse indépendante, ce honteux traité, qui porte reconnaissance du droit de visite met le sceau à notre abdication comme puissance maritime. Maintenant que notre marine est désarmée, il faut voir avec quelle recrudescence d'insolence les journaux de l'amirauté recommencent leurs attaques contre nous. Est-ce que l'Angleterre ne serait pas pleinement satisfaite de ce que nos ministres lui ont accordé? Est-ce qu'elle aurait encore des humiliations nouvelles à nous imposer? Les attaques des journaux de l'amirauté semblent faire pressentir que la tâche de M. Guizot n'est pas remplie et qu'il reste un dernier degré d'abaissement à nous faire atteindre.

Voici ce qu'on lit dans l'*United Service Gazette*, journal semi-officiel de la marine anglaise :

« Nous avons fréquemment exprimé notre opinion sur l'insuffisance de la marine française. Les officiers de la marine de la jeune France sont, à quelques exceptions près, depuis l'amiral jusqu'à l'aspirant, extrêmement inexpérimentés dans l'art nautique, et si l'on donnait à la plupart d'entre eux la mission de diriger les meilleurs bâtiments du monde, le plus souvent ils les conduiraient entre les mains de leurs ennemis... Bons artilleurs et bien instruits dans la théorie de la science navale, il n'entendent rien à la pratique. Les marins français sont instruits dans la manœuvre du canon avant de l'être dans l'art de serrer une voile. Que la France construise autant de vaisseaux qu'il lui plaira, tant mieux, comme disait un brave amiral anglais à un amiral français; l'Angleterre ne doit en concevoir aucune appréhension, tant que les vaisseaux français ne seront pas mieux grésés, équipés et manœuvrés qu'en ce moment. Cela fait sans doute de belles flottes à la vue et peut produire quelque impression quand le vent et le temps sont en leur faveur; mais les Français ont encore beaucoup à apprendre avant de pouvoir se mesurer avec les marins de cette petite île qui est la souveraine des mers. »

Si l'Angleterre usurpe aujourd'hui dans son langage la souveraineté des mers, il est à croire que, dans le secret de sa diplomatie, elle cherche les moyens d'amener le gouvernement français à proclamer lui-même cette souveraineté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ÉTIENNE.

PRÉSIDENCE DE M. BAYON.

Association d'ouvriers pour la fabrication et la vente des rubans. Suite de l'audience du 7 janvier.

On continue l'interrogatoire des prévenus. M. le président à Joseph Couttier, cafetier et passementier : Vous avez signé l'acte d'association?

Joseph Couttier : Oui, chez M. Piquet, notaire. D. Vous dépendiez du bureau de l'argère? — R. Oui. D. Y avait-il un président? — R. Non, on devait seulement nommer des commissaires pour veiller au maintien du bon ordre.

M. le président à Adolphe Peloux, passementier : Il y a déjà long-temps que vous vous occupez d'association?

Adolphe Peloux : Oui; j'ai voulu, il y a quelques années, fonder une caisse de secours pour les ouvriers; mais M. le maire s'est opposé à mes projets.

D. N'est-ce pas vous qui avez donné à Laurent l'idée de l'association rubannière? — R. Non, ce n'est pas moi.

D. Dans les réunions où vous avez assisté, n'avez-vous pas lu l'appel? R. Je n'en ai lu que la première page, parce qu'il était mal écrit; je ne pouvais continuer.

M. le président à Jean Luminet, passementier : Vous avez signé l'acte d'association?

Jean Luminet : Oui. D. Votre maison n'était-elle pas désignée pour un bureau? — R. Oui; mais il n'y a jamais eu de réunion chez moi.

figure, et lui dit familièrement :

— Parbleu! madame, cette route m'est favorable... fatale, veux-je dire, et ce n'est pas la première fois que je suis arrêté.

— En vérité, monsieur?

— Oui, madame, et j'avoue que ce souvenir est un des plus doux de ma vie. Imaginez qu'en 90, j'avais vingt ans, et je quittais Caudebec pour venir à Paris, républicain comme on l'était alors... Pardon, madame...

— Du tout, monsieur, du tout; les opinions sont libres.

— Voilà une marquise bien accommodante, pensa le capitaine. Il voulut regarder avec plus d'attention cette femme qu'il n'avait fait qu'entrevoir jusque-là, mais un voile vert couvrait à peu de chose près la figure de M^{me} de Belle-Chasse; cependant, au sourire qu'il remarqua sur les lèvres de la marquise, il se hasarda de poursuivre.

— J'étais donc républicain, dit-il, et je venais à Paris demander des armes et une feuille de route pour la frontière. A Rouen, je pris une mauvaise patache où une quinzaine de voyageurs étaient entassés de la manière la plus incommode, et qui mettait alors deux jours à faire trente lieues. Dans ce temps-là il y avait des voleurs...

— Comme aujourd'hui, monsieur?

— Oh! madame, beaucoup plus et de bien plus dangereux; des chouans, des chauffeurs, des compagnies de Jésus, terribles habitants des grandes routes qui, sous des prétextes politiques, infestaient les chemins et allaient égorger les paysans jusque dans leurs chaumières. Nous fûmes assaillis comme nous l'avons été tout à l'heure, au milieu de la nuit, par des gens féroces, pillards et assassins; ils étaient fort nombreux, et, comme aujourd'hui encore, toute résistance eût été inutile... On nous fit quitter notre patache, on nous fit coucher sur le bord du chemin, on nous fouilla brutalement... Que faire? nous faire tuer par des brigands? C'était mourir d'une mort inutile et presque honteuse : les deux ou trois hommes qui étaient comme moi dans la patache se soulevèrent; je fis comme eux... J'avais remarqué parmi les voyageurs une jeune fille... Mais peut-être madame ne s'intéresse-t-elle pas à mon récit.

— Poursuivez, monsieur, dit la marquise.

— Une jeune fille... Ah! madame, j'ai parcouru toute l'Europe, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Pologne, je n'ai jamais rien vu de si beau, de si gracieux, de si parfait; la pauvre enfant était de Rouen, elle allait à Paris pour épouser un maquignon auquel on l'avait promise, et elle portait sa dot dans son corset.

— Dans son corset, monsieur! s'écria la marquise.

M. le président à Boutéoz, passementier : Avez-vous assisté aux réunions?

Boutéoz : Oui, deux fois, je crois.

D. Avez-vous entendu lire l'appel aux ouvriers? — R. Oui; mais on n'en a lu qu'une portion, parce qu'on ne pouvait pas le déchiffrer.

M. le procureur du roi : Laurent n'a-t-il pas lu l'appel?

Boutéoz : Je l'ai entendu lire, mais je n'étais pas présent.

D. Vous étiez de ceux qui alliez chez les ouvriers et leur faisiez des menaces pour obtenir leur adhésion à l'acte d'association? — R. Je suis allé en effet chez quelques ouvriers, mais je n'ai fait des menaces à aucun.

D. Laurent ne vous a-t-il pas donné l'ordre de faire des convocations dans les bureaux? — R. Non, jamais il ne m'a rien dit à cet effet.

M. le président à Jean-Baptiste Padelle, passementier : N'avez-vous pas signé l'acte d'association?

Padelle : Pressé par d'autres ouvriers, j'ai bien signé cet acte; mais je n'ai pas fait ma bonne signature, je n'ai pas ajouté mon paraphe. (Hilarité générale.)

D. Que voulez-vous dire par là? — R. Je n'ai pas signé comme je signe ordinairement.

D. Faisiez-vous partie d'un bureau? — R. Non.

D. N'avez-vous pas lu l'appel aux ouvriers? — R. J'en ai seulement lu une portion.

D. Pourquoi n'avez-vous pas continué? — R. C'est que je n'y attachais aucune importance; d'ailleurs j'étais très-enrhumé. (On rit.)

M. le président à Cordier, passementier : Vous teniez un bureau?

Cordier : Oui, mais c'était un bureau de placement pour les ouvriers qui cherchaient du travail.

M. le procureur du roi : N'avez-vous pas parcouru différents quartiers pour engager les ouvriers à se rendre à leurs bureaux? — R. Non, jamais.

D. Les bureaux étaient-ils organisés en présidents et secrétaires? — R. Non. Il n'y avait rien de tout cela.

M. le président à Jean Dauron, passementier : Vous faisiez partie de l'association?

Dauron : Non.

D. Cependant votre maison était le siège d'un bureau. — R. C'est Laurent qui avait désigné ma maison, mais je croyais qu'il s'agissait de remplacements militaires.

M. le président à M. Duché, avocat : Depuis quand connaissiez-vous les projets d'association des ouvriers passementiers?

M. Duché : Il y a un an et demi ou deux ans environ, un ouvrier passementier, le sieur Laurent, vint m'apporter un manuscrit contenant un projet d'association entre un nombre considérable d'ouvriers pour la fabrication et la vente des rubans; il me demanda en même temps mon avis sur la légalité et la moralité d'une pareille société. Après avoir consulté le code pénal et la nouvelle loi de 1834, je répondis à Laurent que la Société Rubannière me paraissait tout-à-fait légale, parce qu'elle était purement commerciale, et que la loi ne prohibait que les associations ayant un but politique. Je l'engageai, au surplus, à voir un notaire, qui dresserait l'acte dans la forme légale. Pour ce qui est du reproche que me fait le ministère public d'avoir été l'organisateur actif de la société, je le repousse formellement. Je me suis borné à donner des conseils, quand on est venu me consulter, en ma qualité d'avocat, et j'en avais parfaitement le droit. Postérieurement, lorsque les ouvriers ont voulu faire imprimer l'acte de société, j'ai été consulté de nouveau. C'est alors, dans le mois de juin ou juillet 1841, que j'envoyais le manuscrit à M. Rittiez, rédacteur du *Censeur*, pour qu'il me donnât son avis sur la légalité de cette association. Il est facile d'expliquer pourquoi je m'adressais à M. Rittiez : d'abord il est avocat; ensuite, comme il s'occupe beaucoup d'économie politique et industrielle, il pouvait naturellement me donner un conseil utile.

D. Vous nous dites que vous vous êtes borné à donner des conseils quand on vous a consulté. Cependant il paraît résulter d'une lettre jointe au dossier, et qui est adressée par M. Nermont, de Montbrison, à un de vos amis, à un M. Oit, journaliste à Paris, que vous étiez le principal organisateur de la société. — R. Je réponds à cela que cette lettre dont l'accusation excipe contre moi m'est complètement étrangère. Déjà l'an passé, à l'occasion d'un passage de cette lettre, j'ai été emprisonné et tenu pendant douze jours au secret le plus rigoureux; cette fois on vient encore me faire un crime de cette lettre qui, je le répète, m'est étrangère, et qui a été écrite à mon insu. Avec un pareil système, j'espère bien qu'aux premiers troubles qui pourront s'élever dans notre ville on pourra m'accuser d'en être l'instigateur.

M. le procureur du roi : Si cette lettre était seule, s'il n'y avait pas d'autre charge contre vous, vous ne seriez pas accusé; mais elle vient à l'appui d'autres preuves. — R. Il n'y a contre moi aucune espèce de preuves. Au surplus, si l'on voulait se prévaloir contre moi de cette lettre, il fallait faire assigner M. Nermont, qui aurait déposé sous la foi du serment.

L'audience est levée à cinq heures et continuée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Paris, le 8 janvier 1842.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

On avait d'abord pensé que la commission de l'adresse pourrait nommer son rapporteur dans sa séance d'hier. D'après toutes les probabilités, cette nomination n'aura peut-être pas encore lieu aujourd'hui. En admettant, d'ailleurs, qu'on confiât dès aujourd'hui à M. Dumon le soin de mettre en ordre les idées de la commission, sa besogne ne pourrait guère être prête et communiquée à ses collègues avant mardi. Il n'est donc pas à présumer que la chambre soit saisie du projet d'adresse avant mercredi prochain.

— Oui, madame, reprit le capitaine Thiéry, Suzanne, c'était son nom, n'avait pas besoin de dot; si j'avais été roi, j'aurais partagé ma couronne avec elle, rien que pour ses beaux yeux; elle avait néanmoins cousus dans son corset une soixantaine de louis, qu'elle apportait avec elle-même à son fiancé.

— Et vous croyez, dit encore la marquise, qu'elle aimait ce maquignon?

— Il était de Rouen, comme elle; leurs parents avaient arrangé ce mariage, et elle ne demandait pas mieux que de l'aimer... Mais vous allez voir. Les chouans commencèrent par moi; je n'avais point de montre alors, point d'épaulettes de capitaine; mais ils m'enlevèrent, comme aujourd'hui, quelques écus épars dans ma bourse, puis ils vinrent à Suzanne.

On la fouilla; un chouan, fort habile dans sa profession, découvrit sans peine le petit trésor de la jeune fille, et en un clin-d'œil le lacet de fil qui retenait le corset fut coupé, et la dot de Suzanne passa dans les mains de ces messieurs. La jeune fille était auprès de moi, couchée dans un fossé, pleurant et demi-nue. Je commençai par lui donner un vieux manteau qui n'avait pas tenté la cupidité des voleurs. Commençant ensuite, en la voyant si belle, qu'il lui restait quelque chose de plus précieux que sa dot qu'on pourrait bien aussi lui enlever, je lui dis :

— Citoyenne, nous sommes en de mauvaises mains; croyez-moi, tirons-nous d'ici.

Elle pensait comme moi et se décida à me suivre. Nous nous glissâmes à plat-ventre le plus loin du chemin que nous pûmes, et quand nous nous crûmes assez éloignés, nous nous relevâmes, et nous prenant par la main, nous courûmes sans savoir où. Le jour vint; nous étions dans un petit village dont j'ai oublié le nom, mais qui n'était pas éloigné de la route de Paris, et tous deux sans un sou; elle sans corset, moi sans manteau, nous primes la route de la capitale : cela lie beaucoup, madame.

— Je le crois, dit la marquise.

— A Paris, il s'agissait pour Suzanne de trouver son maquignon; je lui aurais nui dans cette recherche, elle l'entreprit toute seule. Je la vis partir les larmes aux yeux.

— Que le ciel vous conduise, citoyenne Suzanne, lui dis-je, et vous rende aussi heureuse que vous le méritez!

Si, à cette époque, j'eusse déjà fait la campagne d'Italie, j'aurais trouvé autre chose à lui dire; elle parut, de son côté, fâchée de me quitter; j'étais alors un beau garçon des plus frais et des mieux bâtis, tellement qu'il y a cinq ans encore, dans mon régiment, on ne m'appelait que le beau capitaine. Je lui donnai mon adresse, lui dis de compter sur moi si elle avait besoin de secours et de protection, et nous nous quittâmes enfin.

ce qui reporterait la discussion en séance publique à vendredi ou à samedi.

— Les dernières nouvelles de la Pologne annoncent que le système qui tend à fondre entièrement ce malheureux pays dans l'Empire russe, système poursuivi avec tant d'ardeur et d'acharnement depuis 1830 par l'empereur Nicolas, est arrivé à sa dernière période. Déjà les journaux allemands l'ont fait pressentir en publiant les différentes mesures relatives à l'unité dans le langage et dans les monnaies pour les deux pays. La *Gazette d'Augsbourg* du 27 novembre dernier contenait un article où elle faisait ressortir l'opposition qui existe entre la politique du roi de Prusse et celle de l'empereur Nicolas, en ce qui touche les provinces polonaises.

Un décret inséré, à la date du 6 (18) septembre, dans la *Gazette officielle de Saint-Petersbourg*, en supprimant la cour suprême et le conseil d'état de l'ancien royaume, qu'il remplace par les deux sections dites départements du sénat russe, a appris aux Polonais que le dernier coup allait être porté à leur nationalité.

— Nous avons dit, il y a quelques jours, que le ministère n'était pas en position de fournir à la commission de l'adresse toutes les correspondances et documents dont elle pourrait avoir besoin pour asseoir son opinion sur la manière dont a été conclue la convention du 15 juillet. Nous ne nous trompons pas. M. Guizot, pressé par la commission de lui communiquer tous les documents diplomatiques qu'il avait en sa possession sur la conclusion de la question d'Orient, n'a pu lui apporter que quelques extraits insignifiants de sa correspondance. Si disposée que soit la commission à ne pas causer de souci au ministère, il lui a été pourtant impossible de se contenter des communications qui lui étaient faites; elle a insisté auprès de M. Guizot pour qu'il lui donnât des moyens plus sérieux de porter un jugement sur les actes de son administration. Qu'a répondu alors M. Guizot? Il a répondu que les pièces qu'on lui demandait n'étaient pas entre ses mains, qu'il allait se les procurer et qu'il les mettrait sous les yeux de la commission aussitôt qu'elles lui seraient parvenues.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER.

La rente a ouvert aujourd'hui avec apparence de hausse. Le premier cours du parquet a été 78 65, et pendant quelques instants il y a eu des demandes à ce prix; mais comme ces demandes n'ont pu élever le cours au-dessus de 76 65; il y a eu une réaction qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse. La rente est retombée à ce prix.

Dans la coulisse elle est restée demandée à 78 55 1/2. Cinq 0/0, 117 50.—Quatre et demi 0/0, 000 00.—Quatre 0/0, 000 00.—Trois 0/0, 78 40.—Banque, 3340 00.— Obligations de Paris, 1275 00.—Naples, 106 75.— Dette active d'Espagne, 25 1/4.—Etats-Romains, 103 1/4.—Cinq 0/0 belge, 103 0/0.—Trois 0/0 belge, 80 00.—Banque belge, 760 00.—Caisse Lafitte, 5020 00, 000 00.—Emprunt de 1841, 00 00.

On lit dans le *Moniteur* :

Une convention relative au péage du Sund avait été négociée de concert avec le gouvernement britannique, à Elsenaur, par des commissaires spéciaux délégués à cet effet par les cours de Stockholm et de Copenhague. Les ratifications ont été échangées le 30 novembre, en cette dernière résidence, entre le ministre des affaires étrangères et l'envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège. Le respect des droits acquis, une scrupuleuse équité, un sincère esprit de conciliation et une bienveillance réciproque ont présidé à cette négociation, de nature assez délicate, et en ont aplani les difficultés à la satisfaction mutuelle des parties contractantes.

Ce règlement du tarif et du modé d'expédition à la douane d'Elseneur des navires marchands acquittant les droits perçus au Sund par le gouvernement danois sera essentiellement avantageux à tous les pavillons qui pratiquent la navigation de la Baltique; et, sous tous ces rapports réunis, la conclusion de cette affaire doit être particulièrement agréable aux puissances maritimes.

On lit dans la *Gazette du Dauphiné* :

On sait que chaque année, aux termes du code de procédure, les préfets doivent choisir 300 membres sur les listes générales du jury pour composer la liste définitive sur laquelle sont ensuite tirés au sort par les cours royales les 36 jurés ordinaires et les quatre jurés supplémentaires qui doivent former le jury de chaque session de cour d'assises.

Des instructions récentes ont enjoint à tous les préfets de choisir le plus possible, pour la composition de ces listes, les personnes les plus ostensiblement dévouées à l'ordre de choses actuel.

On veut ainsi se préparer à tout événement, et avoir d'avance un jury soigneusement trié et choisi pour tous les procès qui, dans le cours de cette année, seront infailliblement suscités à la presse indépendante, en exécution des circulaires de M. Martin (du Nord).

Nous lisons dans le *Pilote du Calvados* :

On assure que M. l'amiral Baudin, mécontent de ne pouvoir partir avec

Deux heures après, elle était chez moi. Croiriez-vous que son maquignon n'en voulait pas? C'était un jeune homme grossier, avide, plus tenté de la dot que de la jeune fille; il aurait refusé Vénus elle-même, si elle n'avait pas eu de dot.

Elle était donc chez moi qui l'aimai et qu'elle aimait, refusée par Jean Crochart (c'était le nom du maquignon) et n'osant pas retourner chez ses parents, parce qu'on lui avait volé sa dot; sans un sou d'ailleurs. J'étais un peu plus riche qu'elle, parce que j'avais trouvé un parent qui m'avait prêté une cinquantaine d'écus. Je mis ma petite fortune dans ses mains, et tout fut fini... Voilà le plus beau temps de ma vie, Madame; c'est le seul moment où j'aie été heureux.

— Vous prîtes la place de Jean Crochart? dit la marquise.

— N'aurait-il pas été fâcheux, continua le capitaine, qu'une aussi jolie fille s'appelât Crochart? Nous faisons les plus beaux rêves; notre amour ne devait jamais finir, et en effet il ne finit pas; il fut seulement interrompu par la république qui m'appelait aux armées. Ordinairement la possession éteint l'amour; elle augmenta le mien, et ce fut par amour, par dévouement, que je refusai à Suzanne de l'épouser. Ma vie ne tenait qu'à un fil; je n'étais rien qu'un de ces soldats qui par milliers allaient mourir pour la patrie. Elle voulut partir avec moi... Je l'aimais trop pour n'être pas jaloux, et pour ne pas comprendre qu'elle était trop belle pour suivre une armée. Je partis; je la laissai, et auprès d'elle je laissai aussi mon cœur. Pendant quinze ans j'écrivis; j'écrivis d'Italie, d'Egypte, d'Espagne. Il y a dix ans que je n'écris plus; mais j'espérais toujours. Depuis Waterloo, je n'espère plus. Le vieux soldat a tout perdu : son empereur, sa place dans le monde, ses aigles et celle qu'il aimait... Pardon, madame la marquise, vous ne comprenez peut-être pas ces choses-là.

— Charles! Charles! s'écria la marquise, vous ne me reconnaissez donc pas?

Le capitaine bondit sur sa chaise; son mouvement fut si violent, qu'il renversa sa tasse de thé. Il releva le voile vert qui couvrait le visage de la marquise.

— Vous, Suzanne! dit-il, vous, Suzanne! madame la marquise! Et il considérait les yeux noirs toujours beaux, quoiqu'ils eussent quarante-trois ans, le front blanc et les lèvres toujours roses de Suzanne; une vie tranquille et douce avait prolongé sa jeunesse.

— Oui, c'est moi, dit la marquise, et quoique je sois veuve, j'ai été presqu'aussi fidèle que vous; car je vous ai toujours aimé. Si je n'ai pas répondu à vos lettres, c'est que d'abord je n'ai reçu que les premières, et que ne sachant à cette époque ni lire ni écrire, il me répugnait de mettre

les troupes qu'on lui avait promises, a demandé au roi d'être remplacé dans son commandement. Il attend à Cherbourg son successeur, qui est M. l'amiral Mackau.

Avant-hier soir, l'officier supérieur du génie au service de Buenos-Ayres, qui devait s'embarquer sur la *Gloire*, est parti en poste pour Paris, et qui devait s'informer du motif du changement d'opinion du ministre, relativement à l'affaire de la Plata.

M. l'amiral Baudin a quitté l'hôtel d'Angleterre avec sa famille pour aller habiter une maison bourgeoise.

Les troupes embarquées sur la frégate *Gloire* seront débarquées prochainement. L'infanterie de marine sera casernée dans Cherbourg, et les 50 hommes du génie seront logés en ville chez les habitants.

Le Constitutionnel énumère ainsi les griefs de la famille royale contre l'empereur de Russie :

Depuis onze années, la conduite de la Russie envers la royauté de juillet a été d'une telle nature qu'il a fallu, de la part de la France, une longanimité à toute épreuve pour que des relations diplomatiques se soient maintenues telles qu'elles entre les deux pays.

On sait qu'il est d'usage que les chefs des monarchies européennes se fassent réciproquement part des événements de famille qui leur arrivent.

Quand le roi des Français, se conformant à ces habitudes, a dû informer les divers souverains du mariage de ses enfants, de la naissance de ses petits-fils ou de la mort de la si regrettable princesse Marie, il a reçu de tous, à l'exception d'un seul, des réponses courtoises. Le seul qui ait manqué, en cette circonstance, aux plus simples devoirs de la politesse, c'est l'empereur de Russie, et c'était là une conduite calculée.

On n'a pas oublié que M. Pozzo di Borgo a été rappelé et envoyé en Angleterre pour cette raison même qui a motivé récemment le rappel de M. de Palhen, qu'en sa qualité de doyen des ambassadeurs, il devait haranguer le roi des Français dans les cérémonies publiques.

On n'ignore pas non plus qu'en toute occasion l'influence personnelle de l'empereur Nicolas a été employée à contrecarrer les projets de famille du roi des Français, et qu'il n'a pas dépendu de lui que tout mariage princier devint impossible pour les enfants du roi.

Tous ces faits, qui sont de notoriété publique, indiquent suffisamment le très-mauvais vouloir dont la cour de Russie est animée à l'égard de la royauté de juillet, et certes, s'il est par hasard arrivé à M. Guizot d'avoir blessé une fois l'amour-propre de l'empereur, il n'a pas besoin de s'excuser; la Russie est encore grandement en reste vis-à-vis de nous.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« L'affaire du sieur Lehon, ex-notaire, prévenu d'abus de confiance et d'escroquerie, est fixée au 18 janvier. Trois audiences doivent être consacrées aux débats. Trente-huit parties civiles figureront au procès, indépendamment d'un nombre considérable de témoins. Parmi les parties civiles se trouvent les noms les plus considérables et entre autres ceux des familles Dupaty, de Castelbajac, de Santerre, de Rohan, de Duras, etc. Les sommes réclamées par les parties civiles en cause s'élèvent à 2,219,443 f. »

On lit dans le Progrès de Rennes :

« Sur les poursuites du ministère public, la chambre du conseil vient de nous renvoyer devant la police correctionnelle, sous la prévention d'avoir violé l'article 10 de la loi du 5 septembre 1835. On prétend que nous avons rendu compte des délibérations intérieures de la cour des pairs en répétant certains bruits qui circulaient sur les décisions présumées de cette cour et en signalant les opinions émises par quelques pairs qui s'en vantaient tout haut dans les salons.

« A ce compte, la plupart des journaux pourront être, aussi bien que nous, poursuivis; car presque tous ont répété les mêmes bruits et signalé les mêmes noms. Cet article 10 a donc été bien des fois et très-ouvertement violé sous les yeux de M. le procureur-général qui n'en a rien dit. La justice aurait-elle donc deux poids et deux mesures? Nous ne pouvons le croire, et nous espérons que le procès que l'on nous intente n'aura pas de suites sérieuses.

« Quoi qu'il arrive, nous ne faillirons point à notre mission, et les rigueurs du pouvoir ne réussiront pas à nous abattre. »

DES ANNONCES JUDICIAIRES.

Toute annonce qui n'est pas relative à une vente judiciaire d'immeuble peut être insérée dans un des journaux que la cour royale n'a pas désignés pour les annonces judiciaires.

Nous avons dit, il y a quelques jours, que la cour royale de Rennes avait maintenu, pour l'année 1842, la décision qu'elle avait prise pour la fin de 1841; c'est-à-dire que, dans le département de la Loire-Inférieure, les ventes judiciaires d'immeubles doivent spécialement être insérées, savoir : pour l'arrondissement de Châteaubriand, dans l'*Espiègle*, publié à Châteaubriand et imprimé à Rennes; pour tous les autres arrondissements, dans le *Breton*, imprimé et publié à Nantes.

entre nous un intermédiaire forcé. Vous m'aviez conseillé de retourner à Rouen; c'était impraticable; vous ne savez pas combien une famille normande est sensible à la perte de soixante louis. On ne m'aurait pas reçue chez moi; je demeurai à Paris. Il fallait vivre cependant. Un jeune marquis, qui ne voulait ni servir la république, ni passer à l'étranger, s'éprit de moi; je vous aimais, je n'eus pas de peine à demeurer sage. Alors M. le marquis de Belle-Chasse me proposa de m'épouser devant l'autel de la Raison. Le motif de cette offre était facile à deviner; le marquis satisfaisait ainsi sa passion et faisait un acte de civisme. Je démolis aisément ce calcul, et dans le simple motif de le contredire, je lui signifiai qu'il ne m'amènerait devant l'autel de la Raison qu'après m'avoir épousée par l'entremise d'un prêtre non assermenté. M. le marquis y consentit par peur; ainsi, pour donner un gage à la république, il fit une action plus dangereuse cent fois que son mariage avec moi n'était rassurant pour lui. Comme je vous dis, je ne l'aimais pas, et je vis bientôt que c'était un être faible qu'il fallait dominer pour éviter d'être malheureuse avec lui; car il n'y a pas de pire domination que celle des gens faibles. J'échappai facilement à ce danger, et pendant vingt ans il a été mon humble serviteur. M. le marquis, qui ne savait rien faire au monde que regretter sa noblesse perdue, est mort mal à propos deux ou trois ans avant le retour de ceux qu'il appelait ses maîtres, et il a fait de moi en mourant une riche douairière; j'ai, mon bon Charles, des maisons à Paris, j'ai des rentes placées sur l'état, j'ai enfin, à deux lieues de Rouen, la superbe terre de Belle-Chasse.

A ce moment le jour vint ou à peu près : M^{lle} Lise entra dans la pièce où étaient la marquise et le capitaine, pour leur dire qu'une diligence passait à l'instant même dans Vernon et qu'elle avait des places à offrir à M^{lle} la marquise et à M. le capitaine. Le bon capitaine, en regardant la femme de chambre, la trouva moins jolie qu'à son départ de Paris.

« Capitaine, lui dit la marquise, il est impossible que vous alliez jusqu'à Caudebec sans souffrir beaucoup; vous êtes blessé et vous n'avez point de billet d'hôpital, vous allez venir à Belle-Chasse.

La proposition fut acceptée, et les souvenirs d'un premier amour sont si forts et si doux, le capitaine était toujours un si bel homme, que M. Thiéry ne quitta la terre de Belle-Chasse que pour aller voir son vieux père et prendre les papiers indispensables. Il retourna ensuite auprès de la marquise et il l'épousa; ainsi le pauvre officier à demi-solde devint un riche propriétaire.

Quelques jours après la noce, un gros individu à veste bleue et à

Sur tous les points de la France, les journaux exclus du monopole ont publié et publient légalement toutes les annonces qui ne sont pas ventes judiciaires d'immeubles, c'est-à-dire les purges d'hypothèques, les ventes mobilières, les ventes de marchandises par voie ou par ordre de justice, les séparations de biens, les faillites et tous avis y relatifs, les actes pour formation ou séparation de société, etc., etc.

Quelques journaux favorisés, non contents du privilège exorbitant dont ils jouissent en ayant seuls le droit d'insérer les annonces judiciaires d'immeubles, ont prétendu que le privilège s'étendait sur toutes les autres annonces judiciaires; et cette prétention, aussi absurde qu'arbitraire, jetait du doute dans l'esprit de plusieurs hommes de loi qui, dans la crainte de voir leur procédure annulée par une insertion faite dans un journal non désigné, et que le tribunal aurait pu considérer comme publication irrégulière, ont donné leurs annonces judiciaires autres les ventes d'immeubles aux journaux désignés pour ces dernières.

Le parquet de la cour royale de Rennes vient heureusement de fixer toutes les incertitudes et de tracer d'une manière claire et positive les justes limites imposées par la loi au monopole dont jouissent les journaux privilégiés.

Le journal de Rennes, le *Progrès*, avait annoncé que le parquet de la cour royale avait décidé la question dans le sens des monstrueuses prétentions dont nous venons de parler; mais M. le premier avocat-général Dubodan, qui tient le parquet en l'absence de M. le procureur-général que ses fonctions de député ont appelé à Paris, s'est hâté de rassurer ce journal en lui adressant la lettre suivante que nous trouvons dans le *Progrès* du lundi 3 janvier courant :

A monsieur le rédacteur du Progrès.

Rennes, le 31 décembre 1841.

Dans votre numéro du 29 de ce mois, vous annoncez qu'un avis émané du parquet de la cour royale vient de prévenir la chambre des avoués, notaires et huissiers que le monopole de toutes les insertions judiciaires est réservé aux journaux spécialement désignés par cette cour pour recevoir ces communications.

Vous avez été mal informé.

La cour royale de Rennes, en désignant, en exécution de l'article 696 du code de procédure, les journaux où devront être insérées les annonces judiciaires, pendant l'année 1842, n'a pas eu à décider et n'a pas décidé la question que vous croyez résolue par son arrêt, et le parquet n'a transmis qu'un avis conforme à la décision de la cour.

Veillez, je vous prie, donner place à cette lettre dans votre plus prochain numéro. Pour le procureur-général absent :

Le premier avocat-général, DUBODAN.

Ainsi plus de doute; MM. les notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, courtiers et greffiers savent désormais à quoi s'en tenir. Les seules annonces judiciaires de ventes d'immeubles doivent être spécialement insérées, pour le département de la Loire-Inférieure, dans le *Breton* et l'*Espiègle*, et toute autre annonce judiciaire est légalement faite dans n'importe quelle autre journal; c'est le parquet de la cour royale de Rennes qui le proclame en expliquant la loi.

Grâce à la subvention déguisée sous la dénomination d'annonces judiciaires de ventes d'immeubles, toutes les feuilles ministérielles des départements s'enrichissent et prennent un essor que jamais elles n'avaient obtenu du public; mais leur privilège ne doit pas s'étendre au delà des prescriptions législatives.

Nous n'ignorons pas que, dans sa haine pour la presse opposante, le cabinet du 29 octobre voudrait bien pouvoir tout donner aux journaux ses amis et ses complaisants; mais la presse opposante saura défendre ses droits, et la puissance des ministres ira se briser devant la force de la loi qu'ils ont eux-mêmes proposée, discutée et promulguée.

(National de l'Ouest.)

Chronique.

LYON.

Le froid qui règne à Lyon depuis les premiers jours du mois est devenu très-rigoureux. La Saône est prise depuis le pont Saint-Vincent jusqu'à l'île-Barbe.

Quelques accidents ont eu lieu au moment où les glaces ont couvert entièrement la rivière. Nous lisons ce qui suit dans un journal :

« Deux bateaux, amenés déjà la veille des environs de l'île-Barbe par des monceaux de glaçons flottants, s'étaient arrêtés en face de la verrerie de Serin et resserraient étroitement le passage qui restait encore libre pour la navigation. Un équipage de remonte, composé d'une dizaine de bateaux, venait de s'engager dans ce passage, lorsqu'une énorme quantité de glaçons s'y est présentée. Le choc a été si violent, que sept bateaux, dont six heureusement vides, ont été brisés et coulés à fond. Les débris faisant obstacle à l'écoulement des glaces, les blocs se sont rapi-

casquette d'astracan se présenta dans leur salon à l'issue du déjeuner.

— Pardon, excuse, monsieur et madame, dit-il avec un sourire narquois, vous ne me connaissez pas ?

— Non, mon ami.

— C'est moi qui suis le conducteur.

— Ah ! dit la marquise, le conducteur qui nous a fait arrêter sur la grande route de Rouen... Eh bien ! il n'y a pas de mal.

— En vérité, Madame... voilà une personne raisonnable... ils ne vous ressemblent guère aux grandes messagères... Ils veulent me faire payer la roue que les brigands ont cassée, et je viens vous demander un certificat.

— Très-volontiers, mon ami, lui dit le capitaine, sans lui laisser le temps d'achever; comment vous nommez-vous ?

— Jean Crochart.

— Jean Crochart ! dit le capitaine.

— Jean Crochart ! répéta M^{lle} Thiéry, avec cet air dédaigneux que les femmes ont toujours pour les hommes qui se sont trompés sur leur valeur; Jean Crochart, un ancien maquignon ?

— Oui, Madame, pour vous servir.

— Eh bien ! mon ami, descendez à l'office; mon mari vous enverra le certificat que vous demandez, et si l'administration des messagères s'obstinait à vous faire payer la roue cassée, écrivez-moi, je vous rembourserai.

Jean Crochart obéit, et il quitta le château de Belle-Chasse sans se douter d'avoir jamais refusé la main de M^{lle} Thiéry, ni par quel chemin bizarre le hasard avait conduit Suzanne et Charles Thiéry, et les avait ensuite réunis l'un et l'autre, après leur avoir fait acquérir à l'un un peu de gloire, à l'autre une grande fortune.

MARIE AYCARD.

(Courrier français.)

UNE HISTOIRE DE CARNAVAL. — Depuis quelque temps M^{lle} la comtesse de P... l'une des plus jolies femmes et aussi l'une des mieux gardées de Paris, témoignait le désir d'aller au bal de l'Opéra; mais le comte, son mari, refusait constamment de satisfaire cette fantaisie, et ses refus semblaient augmenter l'envie de la dame. Il y a quelques jours, M. de P... était en soirée au faubourg Saint-Germain, lorsqu'un domestique vint lui remettre une lettre qu'un monsieur venait d'apporter pour lui, et qui contenait ces quelques mots :

« M^{lle} la comtesse de P... est en ce moment au bal de l'Opéra; à deux heures elle sera sous l'horloge où elle a un rendez-vous; elle portera un fort joli costume de magicien. »

dement bagolés, et toute la rivière s'est trouvée prise en moins d'une heure de Serin à l'île-Barbe.

« Il y a maintenant plus de soixante bateaux chargés de denrées diverses qui sont engagés dans la glace, et qui courraient le danger manifeste d'être brisés ou entraînés à la débâcle, si on ne se hâtait pas de les délivrer en ouvrant un chenal en aval, avant que les glaçons n'aient acquis plus d'épaisseur et de consistance. M. le préfet va donner les ordres nécessaires pour que cette opération soit exécutée sans délai. »

— M. Monfalcon, médecin de l'Hôtel-Dieu, vient d'être nommé par l'administration des hôpitaux médecin en chef de l'hospice de la Charité.

M. le docteur Gardien a été appelé à la place laissée vacante à l'Hôtel-Dieu par M. Monfalcon.

MM. Polinière, Gros-Davilliers et Puvion ont été nommés administrateurs des hôpitaux. M. Delore a été réélu.

— Le nommé Louis Triomphe vient d'être arrêté par la police de Lyon pour escroqueries et faux.

La police a également arrêté le nommé Pierre Grimonet, de Perrache, sous la prévention de différents vols d'habillements.

— Le tribunal correctionnel a prononcé la peine de quinze jours d'emprisonnement contre le sieur Jacques Moreau qui s'était permis, au bal de la Rotonde des Brotteaux, la danse la plus dévergondée.

Il faut espérer que cette circonstance éveillera l'attention de l'autorité et la décidera à faire exercer une surveillance plus active sur un établissement où il est de notoriété que la morale publique n'est nullement respectée. (Réparateur.)

— On annonce qu'une solennité musicale d'un caractère purement religieux et organisée par la société de Saint-Vincent de Paule aura lieu incessamment à l'archevêché au bénéfice des pauvres. Des morceaux de musique seront, dit-on, exécutés par l'école de chant de M. Maniquet, composée, comme l'on sait, d'enfants et de jeunes gens.

— Nous devons dénoncer à l'autorité une singulière spéculation qui, si elle n'a pas les plus funestes résultats sur la santé publique, est au moins un vol qu'il est de notre devoir de prévenir. Il nous a été rapporté que des marchands de sangsues, dans le but de se créer un débit plus facile de leur marchandise, ont trouvé et se servent du moyen suivant pour lui faire acquérir le volume convenable et la forme de l'olive exigés assez généralement par le consommateur. Ils font séjourner ces animaux dans un baquet rempli de sang chaud pris à la boucherie, et les en retirent lorsqu'ils ont acquis le point désiré pour leur facile débit. Qu'arrive-t-il alors? la moitié ou les trois quarts des sangsues, déjà saturées, ne prennent, suivant l'expression consacrée, que difficilement. Le consommateur, au lieu d'en acheter une douzaine, est obligé d'en acheter deux ou trois douzaines, et c'est autant de moins dans la boutique du marchand.

Ce trafic illicite n'est malheureusement pas le seul de ce genre, on nous en signale encore un autre plus grave peut-être; on nous assure que des malades des hôpitaux militaires recueillent les sangsues dont ils se sont déjà servis pour les vendre après les avoir fait préalablement dégorgés. Il s'est présenté dernièrement chez un pharmacien de notre ville un militaire qui est venu offrir 3 ou 400 de ces animaux. (Courrier de Lyon.)

— Dans la journée de vendredi dernier, une voiture chargée de paille a été renversée, sur le pont de la Guillotière, par la violence du vent. Un homme qui passait au moment même a été jeté à terre et s'est cassé une jambe. Il a reçu en outre plusieurs fortes contusions et a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— La Société d'Education tiendra sa troisième séance publique et solennelle le jeudi 13 courant, à trois heures, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Au rédacteur du Censeur.

La Croix-Rousse, le 7 janvier 1842.

Monsieur,

Dans l'intérêt public, et surtout dans l'intérêt des ouvriers, je crois devoir vous prier de donner de la publicité à l'ouverture de la caisse d'épargne et de prévoyance fondée à la Croix-Rousse d'après des statuts approuvés par ordonnance royale.

Cette institution est un véritable bienfait social et particulier.

En général, je considère les caisses d'épargne comme un puissant antidote contre les mauvaises passions qui altèrent la morale publique, relâchent les liens de famille, affaiblissent les organes de la raison et de la vie, et conduisent infailliblement à la misère et au désespoir.

Le bon Franklin, cet ami sincère de l'humanité, disait : « Un vice coûte plus à nourrir que deux enfants. » Cette expression simple est pleine de vérité.

C'est surtout dans les villes laborieuses que les caisses d'épargne sont

En toute autre circonstance le comte eût méprisé un avis anonyme; mais, jaloux comme il l'était, il ne devait pas prendre le temps de réfléchir. Il sort aussitôt, monte en voiture, et se fait conduire à l'Opéra. Déjà depuis une demi-heure il cherchait dans la foule le costume indiqué, mais il ne l'avait pas rencontré, lorsque deux heures sonnèrent. L'infortuné mari s'empressa de se rendre au lieu indiqué, et là il aperçut effectivement un fort joli magicien, il s'arrêta et croit parfaitement reconnaître la comtesse à sa démarche; seulement elle lui semble un peu plus grande; mais il se dit que cela vient du costume qu'elle porte, et ne concevant pas le moindre doute, il va droit au gentil magicien.

« Madame, lui dit-il d'un air d'Othello, suivez-moi ! Je vous laisserai jusqu'au jour pour préparer votre justification; mais si elle n'est pas complète, malheur à vous ! »

Il offre son bras, que le magicien prend sans répliquer; on monte en voiture et l'on arrive à l'hôtel. M. de P... conduit le magicien jusqu'à la chambre à coucher de la comtesse, et dit en la poussant à l'intérieur :

« Allez, madame, et ne vous donnez pas trop au sommeil, car vous aurez bientôt un terrible compte à me rendre ! »

A ces mots, il ferme la porte à double tour, met la clé dans sa poche et se retire chez lui. Un peu après sept heures, il revient, ouvre la porte dont il a conservé la clé, et en entrant il se trouve face à face avec le magicien qui, n'ayant plus de masque, laisse voir de petites moustaches et une barbe délicieusement taillées.

« Que faites-vous ici, monsieur ? s'écria le comte.

— Ma foi, monsieur, j'allais vous le demander, car c'est vous qui m'y avez amené. »

M. de P... s'élança vers le lit; la comtesse y est couchée, ouvre les yeux, écarte doucement les rideaux, et dit de sa plus douce voix :

— Qu'y a-t-il donc ? est-ce vous, mon ami ?

— Madame, répondez ! avez-vous été cette nuit au bal de l'Opéra ?

— Oh ! cher, voilà une mauvaise plaisanterie !

— Mais c'est à en devenir fou ! s'écria le comte.

Et, dans son exaspération, il se retourne pour s'en prendre au magicien; mais ce loup qu'il avait enfermé dans sa bergerie venait de disparaître sans attendre la fin de l'aventure qui le soir même fut racontée dans dix salons de Paris.

d'une utilité incontestable; déjà dans un grand nombre de localités l'expérience justifie, à cet égard, ce qu'une théorie sage et raisonnée avait démontré.

La caisse d'épargne est une école de bonnes mœurs. Quelle satisfaction n'éprouve pas le père de famille honnête et laborieux, lorsque chaque dimanche il peut dire à sa femme et à ses enfants, en leur montrant une ligne de plus inscrite sur son livret: « Voilà le fruit de mes économies qui s'accroît. Ce petit capital, que je tâcherai de grossir encore, est un fonds de réserve pour parer à nos besoins futurs et peut-être pour nous soustraire à plus d'une humiliation pendant le ralentissement du travail. »

Cet homme est vraiment heureux; sa femme est reconnaissante, ses enfants l'honorent, et il s'enorgueillit de les protéger contre les privations. Aimé et respecté, il éprouve au milieu de sa famille le sentiment du bien, il ressent cette douce satisfaction qui fait le bonheur de la vie.

Mais ce bienfait particulier n'est pas le seul fruit des caisses d'épargne; au point de vue social, les déposants forment une véritable association dont tous les membres sont intéressés à l'ordre public et à la prospérité du pays.

Enfin l'institution des caisses d'épargne est une œuvre de haute moralité. Veuillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, avoir la bonté d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Je suis, etc. VICTOR FOULLOT, Secrétaire en chef de la mairie de la Croix-Rousse.

DÉPARTEMENTS.

— Les communications sont devenues très-difficiles sur la route de Genève, entre Bellegarde et Ferney, par l'accumulation des neiges et surtout par la formation de glaciers qui traversent la route.

Nouvelles Diverses.

— Voici, d'après un journal, l'âge des souverains d'Europe au 1^{er} janvier 1842:

Le roi de Suède, 78 ans; le pape, 76 ans; le roi de Hanovre, 70 ans; le roi des Français, 68 ans; le roi de Wurtemberg, 60 ans; le roi de Bavière, 55 ans; le roi de Danemarck, 55 ans; le roi de Sardaigne, 53 ans; le roi des Belges, 55 ans; le roi de Hollande, 49 ans; l'empereur d'Autriche, 48 ans; le roi de Prusse, 48; l'empereur de Russie, 45 ans; le roi de Saxe, 44 ans; le roi des Deux-Siciles, 32 ans; le roi des Grecs, 26 ans; la reine de Portugal, 23 ans; la reine d'Angleterre, 22 ans; le sultan, 18 ans; la reine d'Espagne, 41 ans.

Il est à remarquer que presque tous les trônes de l'Europe ont été renouvelés depuis 1830; sur 20, il y en a eu 15.

— Par une dépêche du capitaine James Ross, datée de la terre de Van-Diemen, le 7 avril 1841, il paraît que ce hardi navigateur a découvert une île beaucoup plus au sud qu'aucune des îles connues jusqu'ici. Elle lui a paru entièrement formée de rochers calcaires. En suivant la côte de cette île inaccessible, il s'est porté à plusieurs degrés plus au sud, et la pointe la plus rapprochée qu'il atteignit était à 450 milles du pôle sud, auquel il fut probablement parvenu à pied, s'il avait pu aborder l'île. Les barrières de glace l'empêchèrent de s'en approcher de plus près par eau.

— On écrit de Montreuil: « Une baleine de vingt mètres de long sur treize mètres de circonfé-

rence a été trouvée le mercredi 29 du mois dernier par deux bateaux pêcheurs de Berk, à environ quarante kilomètres de terre; ramenée à la côte, elle devait y être vendue le 1^{er} janvier. La gueule de cette baleine porte trois mètres quatre-vingt centimètres de long. Plus de mille personnes allaient la visiter chaque jour. »

— Le nouveau prince de Monaco, dit-on, résolu de confier l'administration de ses états à un ancien préfet français, M. Parthouneaux, fils du lieutenant-général de ce nom.

Variétés.

IZZET-PACHA.

Voici quelques détails biographiques qui peuvent faire connaître l'homme qui vient d'être mis à la tête de la diplomatie turque, détails qui ne sont pas sans importance à une époque où la question orientale n'est qu'ajournée:

Du vivant de Mahmoud, Izzet-Pacha fut envoyé dans la Turquie d'Asie pour organiser les redifs ou gardes civiques. Il s'agissait d'appuyer l'armée d'Izzet-Pacha et de lui composer un corps de réserve.

Izzet partit. Jamais sultan Soliman ni sultan Selim ne menèrent un train si fastueux; il lui fallait pour sa garde quatre escadrons de spahis, un état-major en proportion. Son arrivée dans une ville était annoncée à triple estafette; il faisait des entrées de calife. Les plus beaux logements étaient pour lui, et sa suite était logée à discrétion chez les principales familles turques ou rayas qui n'avaient pas permission de s'asseoir en présence de l'officier du pacha qu'elles avaient l'honneur d'héberger. C'est que Izzet était la terreur des pachaliks.

Malheur à qui avait de beaux chevaux et ne venait pas les offrir! malheur à qui avait de belles housses avec arabesques d'or en bosse, des brides ornées de pierreries, et ne lui en faisait pas hommage! Il faisait amener le propriétaire, l'accueillait avec un sourire angélique de bonté, et, se tournant vers son khavass, il lui disait en tirant négligemment de sa bouche le bouquin de son makhil: *Bach kissé* (coupe la tête). Le plus court pour le délinquant était de se mettre à genoux dans la cour du yalik, ou palais turc, en inclinant la tête sur l'épaule pour que le khavass, d'un coup de son damas, la fit bondir à six pas.

Khosrew-Pacha, alors séraskier ou ministre de la guerre, lui envoya un instructeur pour discipliner huit régiments de 3,000 hommes. C'était Giuseppe, Napolitain réfugié qui avait servi dans les armées de Napoléon et par conséquent était assez au fait du maniement des armes. Giuseppe, en outre, avait une certaine souplesse italienne dans le caractère; il tournait assez bien la louange, de sorte que le pacha finit par l'aimer, surtout depuis que, dans son système de fatalisme, il crut voir qu'Allah ne dédaignait pas de se servir d'un giaour pour l'accomplissement de ses desseins.

Un jour on amena devant Izzet-Pacha un paysan turc de 16 à 17 ans, fort et vigoureux, les mains liées derrière le dos. Comme l'on faisait des levées et que les réquisitionnaires n'étaient pas conduits d'une autre manière à leurs corps, le cas n'était pas bien extraordinaire; mais celui-ci avait déserté, c'est pourquoi le pacha revint à son refrain de prédilection: *Bach kissé*. Le khavass avait tiré son cimeterre; une minute de plus, la tête était à dix pas. Giuseppe, mû d'un sentiment naturel d'humanité, s'écria: *Aman! bon dam ver ban!* (par pitié! donnez moi cet homme.) D'après les usages turcs, une grâce de ce genre demandée par quelqu'un en faveur ne se refuse pas. Le pacha lui dit: « Ah! Youssouf, que m'as-tu fait là! » Puis, après un instant de réflexion, il ajouta: « Fort bien! vois-tu, il n'était pas écrit dans le ciel que ce berger dût mourir aujourd'hui. Allah avait

déjà décidé que tu serais là et que tu me demanderais sa grâce. Dieu est grand! Dieu s'est servi de toi! »

La politique française peut cependant tirer parti de l'élévation d'Izzet au visirat. Izzet est un ardent patriote, il est l'ennemi irréconciliable des Russes et celui aussi des Anglais qui, en 1840, lui ont fait ôter son commandement en Syrie. La France pourrait reprendre son influence en Orient.

Izzet a un courage de bravache. Il fit un jour aligner un régiment devant sa tente pour l'exercice à feu. Le fidèle Giuseppe lui dit: « Pourquoi t'exposer? Une baguette oubliée dans un fusil, un malveillant peuvent compromettre tes jours précieux. Tu es un homme de génie, n'es-tu pas nécessaire au sultan? — Youssouf, tu as peur. Moi, je n'ai pas peur. Les cartouches n'ont point de balles, cela me suffit. »

On commença le feu par peloton, puis on en vint au feu de bataillon, puis au feu de tout le régiment. Ce fut alors que Izzet-Pacha entendit une étrange musique de balles sifflantes. Huit balles percèrent sa tente. Ce régiment était un régiment de Kurdes, montagnards durs, énergiques, vindicatifs. Quelques-uns avaient des balles dans leurs ceintures et ils saisirent le moment du feu du régiment entier pour tirer sur le ferrik ou général.

Grande colère d'Izzet. Le colonel était Kurde comme son régiment; le pacha l'accusa de complot contre sa vie, il le somma de lui dénoncer les coupables. « Prends ma vie, lui répondit le mirala en inclinant la tête et mettant son index sous l'oreille, prends ma tête, elle est à toi; mais je ne puis deviner quels sont les assassins, je ne le puis. »

Les imams sollicitèrent pour lui. A force de supplications, on parvint à obtenir sa grâce. Mais le pacha disait: « Vous êtes tous des infidèles, des gjaours. Il n'y a qu'un bon musulman ici, c'est Youssouf. Lui m'a averti, oui, un chrétien! Comment as-tu pu le deviner, Youssouf? car enfin je n'ai pas voulu me rendre à tes avis. Comment peux-tu pronostiquer les choses d'avance? C'est surnaturel, cela. Youssouf, Youssouf, tu as des relations avec le diable. »

Une autre fois, Giuseppe ou Youssouf lui sauva la vie d'une manière encore plus incontestable.

On faisait feu de peloton par pair et impair. Le feu manquait d'ensemble parce que les officiers turcs ne mettaient point d'intervalle entre le commandement de *néham* et celui d'*atech*, c'est-à-dire entre *en joue* et *feu*. Les soldats, obligés de lâcher le coup en portant la crosse à l'épaule, faisaient des décharges traînantes.

Giuseppe voulait un temps d'arrêt d'une minute entre *néham* et *atech*. Le pacha avait ordonné de faire ainsi que le voulait le talindji; mais ce n'était pas chose facile de déracciner de la tête des capitaines turcs un usage devenu habitude. Les pelotons impairs avaient fait feu et toujours en pétillant. C'était le tour des pelotons pairs; les capitaines ne font pas mieux le commandement. Le pacha irrité va courir sur eux au moment de la décharge. Si Giuseppe ne l'avait pas retenu par sa robe, il se trouvait au milieu de la décharge à bout portant.

Mais, conformément à ses idées fatalistes, il était écrit qu'il devait être victime d'une imprudence. Il s'est estropié d'un coup de pistolet.

Il était à Beyrouth en 1840. On sait qu'il avait été nommé pacha d'Égypte en remplacement de Mehemet-Ali. En voulant décharger ses pistolets en l'air, il se brisa le pied d'un coup qui avait fait long feu, et qui partit lorsqu'il remettait le pistolet dans sa ceinture.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

TRAITÉ

Des actions tendineuses et musculaires dans le Strabisme, la Myopie, la disposition à la Fatigue des yeux, le Bégaiement, les Pieds bots, les Déformations du Genou, les Torticolis, les Resserrements des Mâchoires, les Fractures;

SUIVI D'UN MÉMOIRE SUR

LA NEVROTOMIE SOUS-CUTANÉE,

AVEC UN ATLAS DE SEIZE PLANCHES;

PAR A. BONNET, CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HÔTEL-DIEU DE LYON.

Un volume in-8. — Paris et Lyon, 1841. — Prix: 8 francs. (9499)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve, et PHARMACIE DES CÉLESTINS, à Lyon.

PÂTE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Contre les Rhumes, catarrhes, enrouement, coqueluches et affections de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles. (7799—5855)

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

Breveté du Roi. — Paris, rue Saint-Denis, 184.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, guérit en peu de temps les MALADIES INFLAMMATOIRES DE POITRINE, d'ESTOMAC et de l'INTESTIN. — Dépôts dans toutes les villes de France et de l'étranger.

Dépôts chez les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Michel, à Tarare; Batillat, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors; Giroux, à Belleville; Arduin, à Aimplepuis; Dupuis, à Charlieu; Labor, à Roanne; Bajot, à Saint-Galmier; Guyot, à Rive-de-Gier; Couturier, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon-sur-Saône; Berthet, à Charolles; Ginot, à Louhans; Lacroix, à Mâcon; Meunier, à Tournay; Ricard, à Grenoble; Milot, à Saint-Symphorien; Trouillet, à Vienne; Ghis, à Vif; Béraud, à Bourg; Martin, à Belley; Girov, à Gex; Morel, à Thoissey. (7843)

RHUMES, ASTHME, CATARRHES

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que *Asthme, Toux sèche, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les *Affections nerveuses* et les *Faiblesses d'estomac*.

S'adresser à **Lyon, à la Pharmacie rue du Palais-Grillet, n° 23; Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie.** (7882)

Prix: 2 f. 50 c. le flacon.

MARTEL & CHEMISIER
RIAFONT & RETRENDANS LES 48 HES
EXCUSEZ-VOUS
IL A PRIS MESURE SI ELLES LAISSENT A DESIDER

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 fr. et au-dessus. Flexiloco et Cravate prête (brevet), réunion des qualités du col et de la cravate.

8, rue Lafont, à Lyon. (6486)

En dépôt chez VERNET, pharmac., aux Terreaux, 15.

Bandages, — Suspensoirs, —
Urinaux,
Clyso-pompes, — Pessaires,
Clysoirs, — Seringues,

Mamelons, — Bouts-de-Sein,
Biberons, — Téterelles,
Cornets et Tubes acousti-
ques,

Plaques et Bracelets à Cautére,
Papier } pour Cautére
Taffetas } et Vésicatoire.
(7503)

A louer de suite,

POUR ENTREPOT DE LIQUIDES OU AUTRES MARCHANDISES.

HANGAR CONSTRUIT EN PIERRES, avec cour et pompe, le tout contenant près de 700 mètres de terrain. Cet entrepôt est situé impasse des Quatre-Ruettes, Grande-Rue de la Guillotière.

S'adresser à M. Dupuy, cafetier, Grande-Rue, n. 7.

(5466)

AVIS.

M. AUGROS, rue Mulet, 8, est chargé de louer de suite, dans la rue Saint-Pierre, UN BEAU MAGASIN, avec le premier étage au-dessus qui peut faire un second magasin.

Il est chargé de la vente de PLUSIEURS MAISONS dans la ville et de PLUSIEURS PROPRIÉTÉS pour placement.

(5472)

AVIS.

D'après la demande d'un grand nombre d'actionnaires, l'assemblée générale de la Caisse d'Escompte pour le commerce de la ville, annoncée pour le 15 janvier, tombant avec celle de la Compagnie du Gaz de Perrache, a été renvoyée au 17 courant, à onze heures précises. (5469)

Changement d'heure de départ.

Les Berlins du Commerce pour Grenoble, dont le départ avait lieu à 5 heures de l'après-midi, partent actuellement à 7 heures du soir; elles se chargent toujours du transport des marchandises et des espèces. Le trajet se fait en 12 heures par Bourgoin, Riol, le Grand-Lemps et Voiron.

Bureaux chez MM. Gillet et Plasson, 45 et 46, port du Temple. (5470)

AVIS. — A l'aide d'un traitement végétal, les hémorrhagies les plus invétérées, le fissent-elles depuis dix ans, sont guéries en douze jours au plus, sans rechute et avec garantie. — Prix: 5 fr.

Dépôt chez PELLEGRIN, ex-pharmacien en chef du Dispensaire de Lyon, rue Sala, 44, près la rue de la Charité, à Lyon. (5451)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL À LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n. 50. (7343)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'escargots. — Prix: 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7257)

AVIS.

Un homme de trente ans, célibataire, connaissant la tenue des livres, ayant une assez belle plume, désirerait un emploi quelconque. Les renseignements seront satisfaisants. S'adresser rue Lanterne, n. 19, au 4^e, chez l'accoucheur. (208)

MÉCANIQUES A DÉVIDER.

DAVID, mécanicien breveté, inventeur des Mécaniques à canettes, vient encore de perfectionner celles pour le dévidage, qui ont l'avantage de l'accélérer et de le faire bon. La simplicité du mécanisme, moyen toujours avantageux pour l'acheteur, leur procure un mouvement très-doux. Les prix sont très-modérés.

S'adresser, place Croix-Paquet, à l'angle de la rue Vieille-Monnaie, au magasin de fleurs, ou à ses ateliers, place des Petits-Pères, n. 9.

A VENDRE. — Un perçage pour faire les mécaniques à la Jacquard. (207)

TABLEAUX A VENDRE

Des différentes écoles, parmi lesquels se trouve un

HOBBERA (MINDERT) ORIGINAL.

Le propriétaire de ces tableaux a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils sont visibles, hôtel de Milan, chambre n. 5, place des Terreaux, de 11 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 15 janvier, et qu'il est disposé à les vendre à un prix au-dessous de leur valeur. (216)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COYRONS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)

DEPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.

S'adresser à la pharmacie Quet, rue de l'Arbre-Sec, 51. (7421)

Etude de M^e Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Le mercredi douze janvier mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Lévis, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'une grande quantité de glaces et de meubles dans tous les genres et d'un fini parfait. (1708)

Même étude.

Le même jour, douze janvier, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de trois tables à thé en acajou, console, table à manger, guéridons, outils de menuisier, etc. (1709)